

# Comment l'incivisme est financé

## ÉCLAIRAGE

**S**oixante-huit Flamands se retrouvent au tribunal pour avoir refusé de siéger comme assesseurs, lors du scrutin législatif du 10 juin 2007. Ils voulaient protester contre la non-scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV).

Ce jeudi, le tribunal correctionnel de Bruxelles doit prononcer son jugement à l'égard de 15 d'entre eux. Idem, pour deux autres, le 29 février, au tribunal d'Audenaerde. A Turnhout, le 5 mars, le tribunal examinera une nouvelle citation. Là, comme ailleurs, la défense demandera une chambre à trois juges. Et là comme ailleurs, les débats seront sans doute reportés.

La plupart des condamnés ont écopé d'amendes (550 euros), en première instance. Tous sont en appel ou en cassation.

A l'initiative du Vlaams Belang, plusieurs communes de Hal-Vilvorde ont volé aux secours de ces inciviques. A ce jour, Meise, Lennik, Affligem et Gooik ont décidé d'aider leurs habitants condamnés à assumer leurs frais de justice. Ternat, où personne n'a été condamné, a décidé de se joindre au mouvement.

**« On ne peut pas supporter les coûts de la désobéissance civile ; cela créerait un précédent »** Jozef De Borger (CD&V)

Willy De Waele, bourgmestre Open VLD de Lennik, résume la position de ses collègues : « *Nous voulons apporter notre appui à des gens qui ont pris des risques pour la scission de BHV, promise solennellement par tous les partis flamands.* » Hal et Londerzeel ont refusé de participer au mouvement.

« *On ne peut pas consacrer de l'argent public au paiement d'amendes ou pour aider à sup-*



**EN MAI 2004, LES BOURGMESTRES** de Hal-Vilvorde avaient manifesté à Hal pour exiger la scission de BHV. Tous les partis flamands avaient promis de leur donner satisfaction. © ROGER MILUTIN.

*porter les coûts de la désobéissance civile, cela créerait un précédent »,* explique Jozef De Borger, bourgmestre CD&V de Londerzeel. « *Nous ne pouvons pas utiliser l'argent des impôts à cette fin »,* complète le conseiller N-VA de la commune, Koen Moeyersons.

Pour éviter que ces décisions communales ne soient annulées par la tutelle, les fonds sont versés à l'ASBL « Halle-Vilvoorde Komitee ». Lennik, par exemple, lui a versé 2.000 euros. Assisté de trois avocats, le Halle-Vilvoorde Komitee agit main dans la main avec le Vlaams VolksBeweging (VVB) et le Taal Aktie Komitee (Tak) pour soutenir ces « *courageux citoyens qui ont suivi leur conscience.* »

Est-ce bien légal ? « *Une commune ne peut verser de l'argent communal qu'à une association d'intérêt communal,* réagit M<sup>e</sup> Frédéric Gosselin, spécialisé

en droit public, *or le Komitee mène une action purement politique. Les décisions communales sont illégales : l'intérêt communal est violé. Le ministre de tutelle doit annuler ces décisions.* »

« *Le ministre Marino Keulen (Open VLD) ne souhaite pas réagir, pour l'instant, à ces décisions communales,* nous explique son porte-parole, Peter De Jaegher, *car il pourrait être appelé à intervenir comme arbitre en cas de plainte déposée auprès de la Province de Brabant flamand, qui a un pouvoir de suspension.* »

Les plaignants, qui doivent avoir un lien avec la commune concernée, peuvent aussi introduire, hors délai, un recours au Conseil d'Etat.

Avant le scrutin, 1.500 personnes s'étaient déclarées hostiles à l'organisation du scrutin du 10 juin 2007, auprès du Halle-Vilvoorde Komitee, si BHV n'était pas scindé. Elles avaient,

dans ce cas, décidé de le boycotter. « *Nous ne pouvons accepter, disaient ces personnes, prêter notre concours à des élections qui violent la Constitution. L'arrêt de la Cour d'arbitrage de mai 2003 indique que BHV, non scindé, est anticonstitutionnel.* »

En réalité, la Cour d'arbitrage, devenue Cour constitutionnelle, demande au législateur de mieux justifier l'existence de cet arrondissement atypique dans le paysage belge, puisqu'il est le seul à s'étendre sur deux Régions : Bruxelles et la Flandre.

Sur ces 1.500 réfractaires, 187 avaient été désignés pour siéger dans un bureau de vote ou de dépouillement. Ils ont tous refusé d'accomplir leur devoir civique. 68 d'entre eux ont été poursuivis par le parquet : 53 dans les six cantons de Hal-Vilvorde, 7 dans l'arrondissement de Louvain et 8 dans le reste de la Flandre. ■